

## DECISION D'APPEL A CANDIDATURE POUR RECRUTEMENT LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE LA SOCIETE RABAT REGION MOBILITE (RRM)

- Vu la nomination de M. Mohammed IHROU par le Conseil d'Administration de la société Rabat Région Mobilité (RRM) en qualité de Directeur Général par Intérim en date du 08 Mai 2025 ;
- Vu les pouvoirs conférés à M. Mohammed IHROU par le Conseil d'Administration, agissant en qualité de Directeur Général par Intérim ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 22/10/2012 relative à la procédure de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu le Budget 2026, tel que validé par le Conseil d'Administration du 01 Décembre 2025 ;
- Vu les nécessités de service.

### DECIDE

#### Article I :

Dans le cadre du renforcement de son capital humain, la société Rabat Région Mobilité (RRM), lance un appel à candidature pour le recrutement, par voie de concours, en vue de pourvoir aux postes ci-dessous :

- Deux (2) Superviseurs Mobilité Urbaine (H/F)
- Un (1) Agent d'Exécution (H/F)

#### Article II :

Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie du diplôme demandé ;
- Une copie des attestations justifiant l'expérience requise ;
- Une copie de la CIN.



#### Article III :

Une fois scanné en format PDF, le dossier de candidature doit être **envoyé seulement et obligatoirement par voie électronique :**

|                      |                                                              |
|----------------------|--------------------------------------------------------------|
| Adresse mail         | <a href="mailto:ifcar.rrm@gmail.com">ifcar.rrm@gmail.com</a> |
| Date et heure limite | <b>Vendredi 09 Octobre 2026 à minuit</b>                     |

Les dossiers de candidature incomplets ou parvenus après le délai susmentionné ne seront pas pris en compte et ne feront pas l'objet de suite.

**Article IV :**

Une commission mandatée par le Directeur Général par Intérim se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature. Les candidats, dont les dossiers seront retenus lors de la phase de présélection, seront informés de la date et du lieu de l'épreuve écrite par e-mail.

**Article VI :**

Les candidats sélectionnés à l'issue de l'épreuve écrite seront invités, par e-mail, à passer les entretiens oraux.

La liste nominative des candidats admis définitivement seront affichées dans les locaux de la société Rabat Région Mobilité (RRM), et publiées sur le site de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**M. Mohammed IHROU**  
**DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM**

